

08/03/2011 17:55:00

Les descendants de "l'empoisonneuse" envisagent de demander une révision

PARIS, 8 mars 2011 (AFP) - Les descendants de Marie Lafarge, condamnée aux travaux forcés à perpétuité en 1840 pour avoir empoisonné à l'arsenic son mari envisagent de déposer une requête en révision, ont-ils annoncé mardi.

Au XIXe siècle, la famille de Marie-Fortunée Capelle, dont s'est inspirée Flaubert pour "Madame Bovary", la contraint à accepter un mariage arrangé avec un rustre, Charles Lafarge.

En décembre 1839, Marie, expédie à son époux resté à Paris un gâteau qu'elle a elle-même confectionné. La pâtisserie, faite avec du lait non pasteurisé, voyage durant trois jours entre la Corrèze et Paris. Le 18 décembre 1839, après l'avoir mangé, Charles tombe gravement malade. Rentré en Corrèze, il y décède en janvier.

La police perquisitionne alors le domicile des Lafarge et y découvre de l'arsenic. Marie Lafarge explique que le poison vise à empoisonner les rats qui envahissent la bâtisse de la cave au grenier.

Mais le procureur du Roi se range aux arguments de sa belle-mère qui affirme que son fils a été empoisonné par son épouse. La jeune femme de 23 ans est traduite devant les assises.

Pour la première fois, les magistrats ont recours à des experts en toxicologie, afin de déterminer la présence d'arsenic dans le corps de la victime. Le procès est suivi au jour le jour par la presse et les Français.

A l'issue du procès, l'accusée est condamnée aux travaux forcés à perpétuité. Celle qu'on a surnommé "l'empoisonneuse" mourra en 1852.

Quelque 170 ans après sa condamnation, les descendants de la veuve estiment que "le doute persiste encore".

"Nous avons réuni suffisamment d'éléments nouveaux pour rouvrir le dossier", assure le président de l'association Marie Lafarge, Michel Gâche. "D'abord, les expertises de l'époque n'ont aucune valeur scientifique. Ensuite, nous avons retrouvé le témoignage écrit d'une cousine et confidente de Marie, qui accrédite la thèse d'un complot dirigé par le valet des époux".

A l'occasion d'une assemblée générale fin mars à Tulle, les membres de l'association, ainsi qu'Edouard de Lamaze, avocat et descendant indirect de la jeune femme, décideront s'ils déposent une requête devant la commission de révision des condamnations pénales. Il faudra encore attendre de longs mois, voire des années, avant un éventuel procès en révision.

dom/dd/phc